



Caserne de sapeur pompiers où beaucoup de gens fument

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 26 septembre 2004

Bonjour Je travaille dans une caserne de sapeur pompiers où beaucoup de gens fument. Aucun bureau n'est individuel. Mon chef de centre me dit que le personnel a le droit de fumer dans les bureaux et les locaux collectifs sous prétexte que l'on ne va pas les faire fumer dehors. De plus les restes de cigarettes sont jetés dans la cour ce qui donne une mauvaise image au centre de secours, je fais donc ramasser les mégots régulièrement.

Que puis je faire ? Je suis pompier et c'est un peu militaire si je vais un recours ma carrière est fortement menacée.

Réponse :

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme Lisez ensuite les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose. Dans votre cas, il serait préférable de demander que DNF expédie une mise en demeure, mais pour cela vous devez nous fournir les coordonnées précises de votre chef de centre et de l'instance supérieure dont il dépend. Dès que vous aurez regroupé ces informations, faites les nous parvenir par Internet à DNF ou par téléphone au 01 42 77 06 56